BADMINTON

Renseignements sur le club :

1 - Le bureau est composé de 6 membres :

- Le président — Pascal BESSON
- Le trésorier — Romuald NOBLE
- Le secrétaire — Philippe SANZ
- Le responsable jeune — Hugues COULON

2 - Les séances libres de badminton ont lieu le mardi et le vendredi de 20h à 22h. (Sauf pendant les vacances scolaires).
Des séances animées par Hugues COULON notre initiateur diplômé sont proposées aux jeunes le mardi de 19h15 à 20h15.
La cotisation annuelle s'élève à 80 € pour les adultes et à 60 € pour les moins de 18 ans.

3 - Le Club fournit les volants et met à disposition des raquettes pour les **débutants**.

4 - Une tenue de sport **et surtout des chaussures de salle** sont obligatoires.

5 - Les tournois sont annoncés. Si vous êtes intéressé, en parler au responsable.

6 - Une assemblée Générale a lieu 1 fois par an. Il est vivement conseillé d'y assister, des décisions sont prises et **c'est là que vous pouvez faire valoir votre voix**.

7 - Vous devez prendre soin du matériel mis à disposition.

8 - Vous devez ranger le matériel si vous êtes le dernier à l'utiliser.

9 - Vous devez laisser la salle propre quand vous partez.

10 - Vous devez signaler au Président ou à un membre du bureau toutes dégradations vues ou faites par vous.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Pascal BESSON - 7 Rue des Espars 89150 Saint Valérien
06.62.09.09.15 ou 03 86 88 60 29
mail : pa.besson@orange.fr